

## **CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2018**

L'an 2018, le 18 décembre à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Adjoint, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Marie-Paule BLANLOEIL, Fabrice ETIE, Aurélie ROUSSEAU, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Michel OUAIRY.

Absents : Arnaud PAGEAUD (pouvoir à Bertrand Dabo), Lydia BEATRIX (Pouvoir à Anne Guillet), Isabelle HARDY (pouvoir à Catherine Rouil), Christelle JAUNASSE.

Secrétaire de séance : Christophe Lebreton

### **Approbation du compte-rendu du 13 novembre 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention pour pistes cyclable  
A l'unanimité, l'ensemble du conseil accepte.

### **Réf : 2018-63 : Participation prévoyance des agents**

Vu la délibération du 2 octobre 2018 autorisant la signature de la convention d'adhésion au nouveau contrat de prévoyance du 01/01/2019 au 31/12/2024,

Vu le courrier du 6 décembre 2018 du Comité Technique du centre de gestion, rappelant l'avis défavorable de la part des représentants du personnel lors du comité technique du 5 novembre, et précisant que lors du second passage le 27 novembre 2018, le renouvellement de leur refus, le collège élu ayant donné un avis favorable à chaque passage,

Vu que cet avis est désormais définitif, le conseil peut délibérer légalement,

Pour compenser la hausse de la cotisation pour les agents (modalités du nouveau contrat), le maire propose de fixer à 13.40€ brut la participation communale pour les agents à temps plein, ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

-disent que la participation financière mensuelle par agent sera de 13.40€ bruts (montant proratisé en fonction du temps de travail)

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_063-DE*

### **Réf : 2018-64 : Tarifs locations 2019**

Le Maire propose les modifications suivantes par rapport à 2018 :

- Ajuster les tarifs pour obtenir des prix ronds (arrondi à l'euro supérieur).
- Ajout préparation de la salle polyvalente la veille 80€ + Rangement et nettoyage de la salle le lendemain matin 80€
- Ajout Terrain foot pour les associations hors commune (pour les utilisations récurrentes).

	Associations communales	Habitants Teillé	Habitants, associations hors commune
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
Préparation la veille	-----	80,00 €	80,00 €
Rangement et nettoyage le lendemain	-----	80,00 €	80,00 €
Location jusqu'à 22 h	105,00 €	189,00 €	294,00 €
Location jusqu'à 3 h	189,00 €	357,00 €	557,00 €
Expo – AG – Vin d'honneur	63,00 €	105,00 €	174,00 €
Sépulture	-----	53,00 €	-----
Sonorisation	53,00 €	53,00 €	53,00 €
<b>CUISINE</b>			
Cuisine salle polyvalente	53,00 €	95,00 €	137,00 €
<b>SALLE D'ACTIVITES ou BAR+ENTREE SP</b>			
Vin d'honneur mariages	-----	63,00 €	116,00 €
<b>SALLE RESTAURANT SCOLAIRE</b>			
AG – Vin d'honneur	Gratuit	63,00 €	-----
Repas, buffet	74,00 €	116,00 €	-----

Les associations communales bénéficient d'une occupation de salle polyvalente gratuite par an.

<b>CAUTIONS DEMANDEES pour TOUTE LOCATION</b>	
Salle polyvalente, Mobilier, Théâtre	700,00 €
Salle restaurant scolaire et Petite Salle	320,00 €
Sonorisation Salle polyvalente et Théâtre	350,00 €
Ménage	200,00 €
+ 25€ / Heure de ménage supplémentaire effectuée par le personnel communal	

	Associations communales	Habitants Teillé	Habitants, associations hors commune
<b>PETITE SALLE</b>			
Réunions	Gratuit	Gratuit	32,00 €
Repas, buffet	63,00 €	63,00 €	95,00 €
Sépulture	-----	21,00 €	-----
<b>GUINGUETTE</b>			
Journée complète	Gratuit	53,00 €	74,00 €
<b>TERRAIN DE FOOT</b>			
Forfait éclairage et sanitaires	-----	-----	60,00 €

	Particuliers de Teillé	Asso et compagnie Communales	Asso et compagnie Hors Commune
<b>THEATRE</b>			
Répétition	-----	Gratuit	63,00 €
Représentation 1 jour	158,00 €	121,00 €	216,00 €
Week-end 2 jours	-----	200,00 €	320,00 €
Week-end 3 jours	-----	250,00 €	420,00 €
Assemblée générale, conférence, séminaire	-----	63,00 €	63,00 €

<b>TIRAGE PHOTOCOPIES : Associations communales</b>		<b>Noir et blanc</b>	<b>Couleur</b>
Format A4		0,05 €	0,20 €
Format A4 recto/verso ou format A3		0,10 €	0,30 €
Format A3 recto/verso		0,15 €	0,50 €
<b>TIRAGE PHOTOCOPIES : Particuliers</b>		<b>Noir et blanc</b>	<b>Couleur</b>
Format A4		0,20 €	0,30 €
Format A4 recto/verso ou A3		0,40 €	0,50 €
Format A3 recto/verso		0,60 €	1,00 €
<b>LOCATION TABLES ET BANCS</b>			
Table, banc (Association communale)		Gratuit	
Table (particulier commune)		1,00 €	
Banc (particulier commune)		0,50 €	
Table (hors commune)		1,50 €	
Banc (hors commune)		0,75 €	
<b>AUTRES</b>			
Percolateur - caution 200€		10,00 €	
Percolateur pour les associations - caution 200€		Gratuit	
Sono portable (seulement les associations)		caution 500€	
<b>BARRIERES DE SECURITE</b>			
Communes du canton et limitrophes		Gratuit	
Caution par unité		2,00 €	

Après avoir délibéré, et à 14 voix pour et 3 abstentions, les membres du conseil municipal approuve la proposition des tarifs de location à compter du 1er janvier 2019, comme énoncés ci-dessus.

Monsieur le Maire est chargé d'appliquer cette décision.

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*  
N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_064-DE

### **Réf : 2018-65 : Tarifs Cimetière**

Le Maire propose les modifications suivantes par rapport à 2018 :

- Ajuster les tarifs pour obtenir des montants sans centimes puisque les deux tiers de la recette vont à la commune et le tiers restant va au CCAS.
- Augmentation des concessions terrains 15 et 30 ans du fait du montant des reprises de concession abandonnées (380€ HT/concession)
- Pas d'augmentation depuis de nombreuses années

<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	<b>Tarif 2019</b>
Terrain 2 m <sup>2</sup> pour 15 ans	210,00 €
Terrain 2 m <sup>2</sup> pour 30 ans	300,00 €
Case columbarium pour 15 ans	270,00 €
Case columbarium pour 30 ans	525,00 €
Plaques	52,00 €

F Etié et A Guillet regrettent la forte augmentation.

Réponse : le tarif précédent, plutôt bas, n'était pas basé sur le cout des travaux de reprises de concession.

Après avoir délibéré, et à 14 voix pour et 3 abstentions, les membres du conseil municipal approuve la proposition des tarifs des concessions à compter du 1er janvier 2019, comme énoncés ci-dessus.

Monsieur le Maire est chargé d'appliquer cette décision.

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*  
N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_065-DE

## **Réf : 2018-66 : Tarifs Cantine scolaire 2019**

M. Christophe LEBRETON présente le bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2017-2018.

Le coût total du repas sur cette période était de 7.465€, la charge communale représente 51.62% (le cout le plus important est la charge de personnel qui augmente chaque année).

La commission enfance jeunesse propose d'augmenter de 15 centimes, les tarifs des repas pour 2019, soit :

	Montant du repas
Enfants	3,80 €
Adultes et tarif pour les repas enfants non commandés	5,65 €

Il est rappelé que les tarifs n'ont pas évolué pendant 2 ans. Les communes voisines s'intéressent à notre fonctionnement. La commune fait un effort de participation, les familles également.

F. Etié : le fait d'augmenter est négatif pour les familles même si la qualité des repas est bien présente.

J. Testard remercie la commission pour le travail effectué.

Et : pour les familles de 3 enfants et plus, déjeunant tous les jours au restaurant scolaire, maintenir la réduction déjà appliquée, soit un repas gratuit pour 12 repas payés.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuve la proposition des tarifs de la cantine scolaire à compter du 1er janvier 2019, comme énoncés ci-dessus.

Monsieur le Maire est chargé d'appliquer cette décision.

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_066-DE*

## **Réf : 2018-67 : Aménagement du bourg : Avenant n° 1**

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire (réfection des eaux pluviales indispensable : canalisations refaites à neuf) :

Augmentations:

Devis N° 1; + 43 095.50 € HT (réseau eaux pluviales)

Devis N° 2; + 195.00 € HT (suppression déplacement candélabres / ajout arrosage)

Devis N° 3; + 15 358.20 € HT (réseau eaux pluviales Chemin du calvaire et descente dalles de l'église)

Réduction :

Non réalisation de l'option éclairage sur le marché Eiffage 39 393.80 € HT car fait par le SYDELA.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise Eiffage dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement du bourg :

-Attributaire : entreprise EIFFAGE

-Marché initial notifié le 31 aout 2018 - montant : 1 158 968.70 € HT

-Avenant n° 1 - montant : 19 254.90 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 1.6 %)

-Nouveau montant du marché : 1 178 223.60 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Informations : nettoyage du bourg avant les vacances scolaires pour réouverture du bourg pour les fêtes, les EP du haut du bourg sont terminées, la place de l'église et le chemin du calvaire seront faits en début d'année.

Teillé n'est pas éligible à la fibre pour le moment car priorité aux zones d'activités et industrielles ; cependant des fourreaux sont en attente pour un futur réseau

A Guillet : serait-il possible d'installer un système de récupération d'eau de pluie ?

Réponse : pas réalisable car pas de réservoir d'eau sous pression.

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_067-DE*

### **Réf : 2018-68 : Demande de DETR 2019 – projet Salle de Sports**

La préfecture va lancer prochainement l'appel à projet « Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 ». Il existe 5 catégories d'opérations éligibles : bâtiments publics, attractivité des territoires, transition écologique, énergétique et numérique, Voirie liée à la sécurité et réseaux divers, ingénierie territoriale.

Il est précisé que le plafond pour la catégorie Bâtiments publics est de 1 000 000€. Le taux de subvention est de 20 à 35%.

Le Maire propose de redéposer un dossier pour la construction de la salle de sports avec le budget prévisionnel suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Travaux	1 025 907.76 €	Conseil départemental	50 000.00 €	4%
Frais Architecte	91 200.00 €	ETAT – Ministère des sports	160 000.00 €	12%
Autres dépenses (sécurité, frais insertion, branchements réseaux)	55 000.00 €	DETR 2019	350 000.00 €	28%
Achat du terrain	86 230.00 €	COMPA	200 000.00 €	16%
		Charge commune	498 337.76 €	40%
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 258 337.76 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 258 337.76 €</b>	

  

subventions	60%
part communale	40%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 (DETR) pour la construction d'une salle de sports.

Informations : les gradins ne sont pas prévus dans ce budget. Une réunion de la commission sera organisée en début d'année. Le choix du sol est un sol amélioré. Le permis est en cours, délai : 5 mois.

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_068-DE*

### **Réf : 2018-69 : Demande de Fonds de Concours 2019 - COMPA – projet Salle de Sports**

Le Maire propose de déposer un dossier auprès de la COMPA, dans le cadre du fonds de concours 2019, pour la construction de la salle de sports avec le budget prévisionnel énoncé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2019 auprès de la COMPA pour la construction d'une salle de sports.

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_069-DE*

### **Réf : 2018-70 : Fonds de Concours 2018 - COMPA – aménagement du plan d'eau**

Lors du conseil communautaire du 8 octobre 2018, La COMPA a attribué au titre du fonds de concours 2018, 12 000€ pour l'aménagement du plan d'eau. Le conseil municipal doit donc délibérer pour solliciter le versement du fonds de concours. Ci-dessous, le plan de financement mis à jour :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Aire Camping-car	26 541,20 €	Conseil départemental	5 000,00 €	11%
Chemin de Randonnée	12 816,80 €	<b>COMPA</b>	<b>12 000,00 €</b>	27%
Signalétique	1 660,00 €	Charge commune	27 018,00 €	61%
Charte Parcours de pêche familiale	3 000,00 €			
<b>Total Dépenses</b>	<b>44 018,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>44 018,00 €</b>	<b>100%</b>

A Guillet rappelle qu'elle n'est pas favorable à une installation d'aire de camping-car à Teillé d'une telle ampleur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 15 voix pour et 2 contre :

- de solliciter l'acompte de la subvention attribuée au titre du fonds de concours 2018 auprès de la COMPA

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_070-DE*

### **Réf : 2018-71 : Tarif de vente pour les terrains situé au lieu dit le Tertre**

Mr Philippe LECOMTE a sollicité la commune pour acheter deux parcelles (ZW 63 et 72) au lieu-dit le Tertre sur le bord de la route départementale n° 9, la surface totale est de 12 420m<sup>2</sup> (3 260m<sup>2</sup> + 9 160m<sup>2</sup>).

Le Maire propose un tarif de vente à 0.125€ du m<sup>2</sup>, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

A Guillet rappelle que Mr Lecomte doit débarrasser le terrain et ne pas reconstruire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour et 3 contre :

- autorise le Maire à signer l'acte de vente pour l'affaire énoncée ci-dessus,
- fixe le tarif de vente à 0.125€ du m<sup>2</sup>, frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_071-DE*

### **Réf : 2018-72 : Soutien aux territoires 2017-2021 - Département - demande de subvention**

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département dans le cadre de l'aménagement du bourg, et en particulier la réfection de la Vieille Rue.

En effet, le département soutien les projets liés à la mobilité visant à favoriser le développement de la pratique du vélo.

Le dossier de demande doit être déposé au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2019.

Les travaux de réfection de la Vieille Rue comportent la création d'un espace sécurisé pour les piétons et les vélos, le montant prévisionnel de ces travaux est décrit ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Voirie Vieille Rue	62 365,00 €			
Place cheminement piétons et Vélos Vielle Rue	44 030,00 €	Charge communale	56 395,00 €	53%
<b>Total Voirie, place cheminement piétons/Vélo</b>	<b>106 395,00 €</b>	<b>Soutien au territoire - Département</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>47%</b>
<b>Total général HT</b>	<b>106 395,00 €</b>	<b>Total général HT</b>	<b>106 395,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'arrêter le projet de réfection de la Vieille Rue,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre du soutien aux territoires 2017-2021, catégorie Mobilités auprès du département de Loire-Atlantique.

*Reçu en Préfecture le 21/12/2018*  
*N° identifiant unique : 044-214402026-20181218-2018\_072-DE*

#### **► Commissions**

##### Voirie par J Testard

Enduit d'usure septembre 2018 : constat à faire sur place avec l'entreprise Eiffage car enduits pas conformes aux attentes => demander une réfection sans frais.

##### Culture par B. Dabo

Illumina'sons : installations réduites à cause des travaux du bourg, marches et courses à pied, animations au skate parc annulées vue la météo, vente au profit du Téléthon 203 € pour le CCJ + 259.57€ pour l'école St Pierre. En 2019, il faudra prévoir une assurance dans le cadre du contrat avec le Téléthon (jusqu'à Maintenant c'était le SIVOM qui prenait en charge).

Concours Arbre décoré : inscription jusqu'au 21/12, passage du jury pendant les vacances.

Réunion avec les associations en janvier pour organiser le Forum des associations.  
Réunion avec New Rencard le 19/12/18  
Arbre de noel pour les écoles le 21/12/18

Enfance Jeunesse par J. Squelard  
RAS

Communication par C. Rouil  
Panorama : livraison prévue le 18/01/19 pour distribution par les élus  
Préparation de la cérémonie des vœux.

► **Questions diverses**

C Priou : réunion avec les membres du FCMTL et les agents techniques : problème de fixations sur buts amovibles à réparer, filets à changer, grillage du pare-ballons : risque de blessures donc dans 1<sup>er</sup> temps, ôter ce grillage puis remettre à neuf sur poteau ancien (≈1200€) ou tout refaire à neuf (≈14 000€).

J Testard : rapprochement de la boîte jaune près de la mairie. Tout le monde est d'accord

Le Maire :

-Courrier Guibretière : derniers sondages non alarmants, rapport de l'état en attente de réception.

-Opticien itinérant sur Teillé ? Avis mitigés mais n'engage pas la commune.

N Geneix : quelles conditions pour avoir un distributeur d'argent liquide ? Réponse : le nombre d'habitants insuffisant à Teillé.

C Rouil pour I Hardy : organisation des débats, existe-il des dispositifs gouvernementaux ? Réponse : une information reçue à ce sujet, peut-être via la COMPA.

A Guillet : le jardin du souvenir est prévu pour 2019 ?

Nouveauté : galette des rois avec les artisans en 2019 pour se faire rencontrer les nouveaux, les actuels pour faciliter les échanges.

Fin de la séance : 22h15

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia  
*Pouvoir à A Guillet*

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle  
*Pouvoir à C. Rouil*

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle  
*Absente*

PAGEAUD Arnaud  
*Pouvoir à B Dabo*

ETIÉ Fabrice

OUAIRY Michel